



# CALENDRIER DES FORMATIONS

**1<sup>er</sup> semestre 2023**



[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)



# ÉLU(E) AU CSE ? CE GUIDE CFE-CGC EST FAIT POUR VOUS !



**Adhérent(e)s CFE-CGC,**  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>

Fraîchement élu(e) au comité social et économique (CSE) comme membre titulaire ou suppléant, comme secrétaire ou comme trésorier ? Vous vous posez pléthore de questions pratico-pratiques par rapport à l'exercice de votre nouveau mandat ? Alors le guide CFE-CGC « Élus du CSE : tout savoir sur les réunions » est fait pour vous !

Vous y trouverez notamment de nombreux conseils méthodologiques avec un séquençage chronologique : avant, pendant et après les réunions d'instance.



# ÉDITO

Chèr(e)s collègues,

Constitution française, Titre V article 49, alinéa 3...

Cette référence jusque-là connue surtout par certains spécialistes du droit constitutionnel est devenue depuis l'été dernier un pied de biche législatif ; signe d'un pouvoir qui décide de façon verticale tout en agitant le chiffon de la concertation.

Symptôme aussi d'un refus catégorique d'engager tous les acteurs concernés dans un dialogue, de partager la responsabilité de la décision prise, de convaincre et de faire adhérer à un projet de société.

Nous savons que les défis économiques, sociaux et environnementaux sont immenses mais la seule façon de les affronter durablement et collectivement est de se parler, de négocier, jour et nuit si il le faut.

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous former, signe que la CFE-CGC ne baisse pas la tête, ne renonce pas mais se renforce chaque jour. Cette volonté paie, cette compétence sera notre moyen de convaincre autour de nous et d'influer lorsqu'il le faudra.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année aux côtés de vos proches et de vos amis.

**François Hommeril**  
Président de la CFE-CGC

Éditeur  
CFE-CGC  
59 rue du Rocher - 75008 Paris

Conception  
Service communication CFE-CGC

Rédaction  
Centre de formation syndicale

Crédit photos  
Xavier Renauld, Adobe stock et  
Noun project

Imprimeur  
ITF Imprimeurs  
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne  
Labellisé Imprim'vert.  
Certifié PEFC et FSC

Dépôt légal : décembre 2022  
ISBN 978-2-38340-027-1



## PARTIE 1 S'inscrire à un stage

**Pages 4 à 11**



## PARTIE 2 Les différents stages du CFS

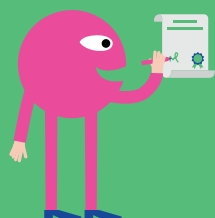
**Pages 12 à 31**



## PARTIE 3 Organiser un stage pour des adhérents

**Pages 32 à 39**





**S'INSCRIRE  
À UN STAGE**

# QU'EST-CE QUE LE CFESS (CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE) ?

## LE CADRE LÉGAL DU DISPOSITIF

### DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et suivants).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

### CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

### ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

### FONCTION PUBLIQUE

Pour les adhérents de la fédération des services publics, merci de contacter votre fédération :

Services publics CFE-CGC

15-17 rue Beccaria - 75012 PARIS

E-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org

Tél. : 01 44 70 65 90

### MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 3142-13).

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 3142-3 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 3142-12).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

### PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

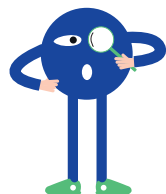
Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

### ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat **solidarité vie syndicale** souscrit auprès de la MACIF et géré par la confédération.

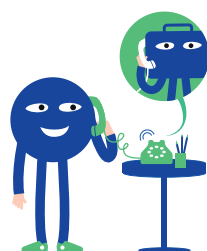
# INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. Voici les différentes étapes à suivre :



**Je choisis  
mes formations  
en respectant  
les prérequis**

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par e-mail, courrier...
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



**J'informe  
mon employeur  
au minimum  
30 jours  
avant la date  
du stage**

**Informez vous-même votre employeur.** Pour bénéficier du congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant le début du stage** (vous pouvez vous inspirer du courrier type).

## Rappel



**Article R. 3142-3 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.**



**Mon salaire  
est maintenu  
pendant la durée  
du stage  
(art L. 2145-6)**

Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1<sup>er</sup> jour à 10 heures et s'achèvent le 2<sup>e</sup> jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement ;
- **vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande) ;**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés deux semaines avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

## Attention



**Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1<sup>er</sup> jour de stage peut être prise en charge sur demande préalable et dérogation (liste des hôtels page 8).**

## LIEUX DE FORMATION

**Les stages proposés dans ce catalogue se déroulent uniquement à Paris. Pour connaître les stages organisés en région, merci de vous connecter à l'intranet, dans la rubrique « nos formations ».**

# MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

## FRAIS DE TRANSPORT

### TRAIN

Remboursement du billet 2<sup>e</sup> classe.

**Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).**

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

### AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage ;
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le TGV.

La liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

**Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.**

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

### VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,51 euro/km pour une personne seule ;
- 0,66 euro/km pour du co-voiturage.

**400 km/jour maximum (pour d'éventuelle dérogation, merci de contacter le CFS au préalable).**

**Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).**

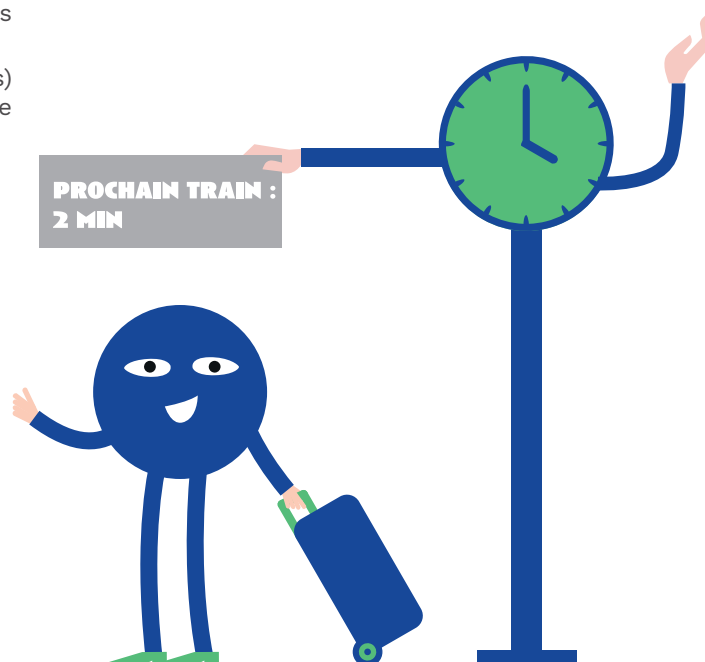
**Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.**

**Les transports en commun doivent être utilisés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.**

### Attention

**Ne sont pas pris en charge :**

- les frais de taxi ;
- les frais de parking parisien ;
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.





## FRAIS DE SÉJOUR

### Attention !

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas (le soir) : plafonnés à 25 euros/repas ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
  - ▶ 155 euros ;
  - ▶ 175 euros pour les grandes villes (Paris, Lyon, Marseille...).

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

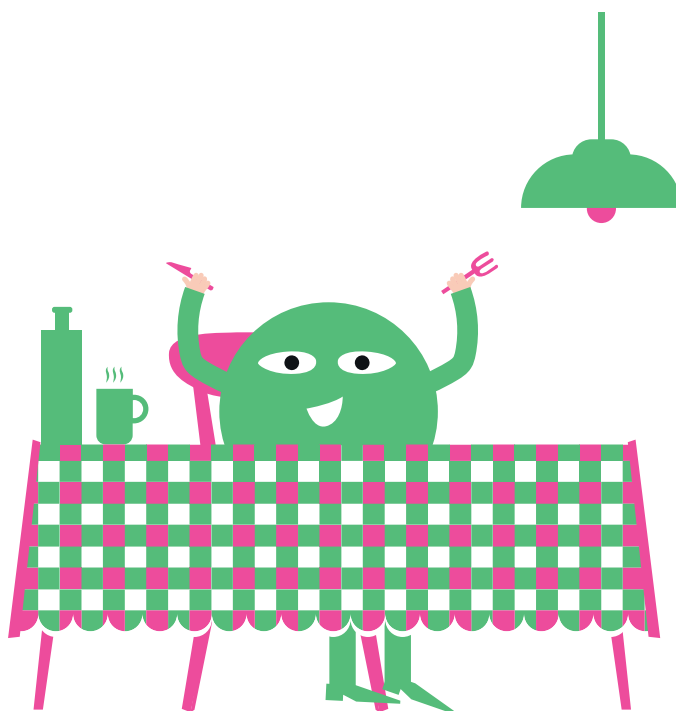
**La nuitée précédant le 1<sup>er</sup> jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée. Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1<sup>er</sup> jour de stage.**

## HÉBERGEMENT HÔTEL

En aucun cas le CFS ne s'occupe de réserver des chambres pour les stagiaires.

Nous vous recommandons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription. Les hôtels étant rapidement complets à Paris nous vous conseillons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription afin de pouvoir respecter le barème (voir les conditions de prise en charge plus haut).

Nous vous conseillons d'utiliser des plateformes de réservation en ligne, pour certaines il est possible d'annuler en cas d'imprévu jusqu'à 48 h avant l'échéance.





# BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

à retourner au secrétariat du CFS  
Maison de la CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris  
☎ : 01 55 30 12 79 - ✉ : cfs@cfecgc.fr

Retrouvez toutes les  
formations sur l'intranet :  
<https://intranet.cfecgc.org/centre-de-formation-syndicale/liste-stages>

**Si vous désirez suivre plusieurs stages,  
nous vous remercions de remplir un bulletin  
par stage souhaité.**

Nom .....Prénom .....  
Adresse .....  
CP ..... Ville .....  
☎ (pers) ..... ☎ (port) ..... ☎ (prof) .....  
E-mail .....@ .....  
Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation  
Date de naissance     /     /

Entreprise .....  
Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré .....  
.....

Dates et types des stages déjà effectués .....  
.....  
.....  
Avez-vous déjà suivi le module d'initiation "Ouverture sur le syndicalisme" ?     ☐ Oui     ☐ Non  
Je m'inscris au stage .....  
qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....  
Le     /     /     Signature :

**Vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail,  
(merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande).  
Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport.  
La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.**

# NÉGOCIATION SALARIALE : DÉCOUVREZ LA BOÎTE À OUTILS CFE-CGC !



Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>

Parce que les salaires sont chaque année le premier thème de négociation de branche et d'entreprise, et que la question du pouvoir d'achat des salariés demeure centrale, la CFE-CGC vient d'éditer, pour ses adhérents et ses militants, un guide sur la négociation salariale.

Rappel des règles juridiques en vigueur et des mesures visant à réduire les écarts de rémunération femmes-hommes, salaires minima hiérarchiques, pièges à éviter lors des négociations, éléments de cadrage macroéconomique... Cette boîte à outils vous donnera toutes les informations essentielles à connaître et de nombreux conseils pratiques.



☎ 01 55 30 12 79

✉ cfs@cfecgc.fr



## Objet : participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1<sup>er</sup> du statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération française de l'encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes meilleurs salutations.

Fait à

Le

P.S. : Si d'aventure, le centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le centre de formation syndicale.

Maison de la CFE-CGC  
59 rue du Rocher - 75008 Paris  
☎ +33 (0)1 55 30 12 12





## **LES DIFFÉRENTS STAGES DU CFS**



# LES FORMATIONS JURIDIQUES DE BASE

Pour tout adhérent qui vient d'adhérer ou s'est fait élire au sein du CSE, ces formations sont nécessaires afin d'avoir un bon niveau de compétence juridique. Il est conseillé de suivre ces formations en laissant du temps entre chaque module : l'expérience et le vécu complètent chaque formation.

## Ouverture sur le syndicalisme



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel  
sauf fonction publique\*



**Outils**  
-



### Programme

Cette formation est la porte d'entrée au cursus de formation du CFS :

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat.



### Prérequis

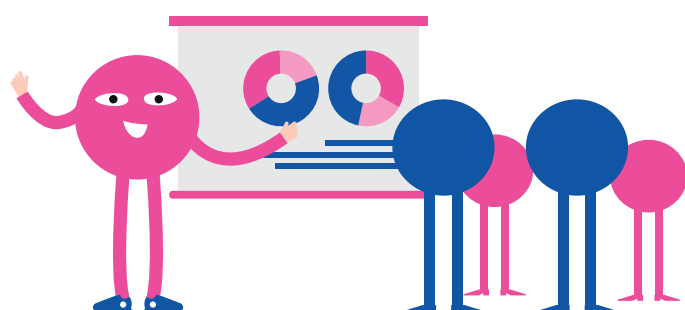
La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



### Les dates

Lundi 9 et mardi 10 janvier 2023  
Jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2023

Jeudi 19 et vendredi 20 janvier 2023  
Jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2023  
Jeudi 16 et vendredi 17 février 2023  
Lundi 27 et mardi 28 février 2023  
Jeudi 2 et vendredi 3 mars 2023  
Jeudi 9 et vendredi 10 mars 2023  
Jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023  
Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023  
Jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023  
Jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023  
Jeudi 20 et vendredi 21 avril 2023  
Lundi 24 et mardi 25 avril 2023  
Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023  
Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023  
Lundi 15 et mardi 16 mai 2023  
Jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023  
Mardi 30 et mercredi 31 mai 2023  
Jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023  
Lundi 12 et mardi 13 juin 2023  
Jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023  
Lundi 26 et mardi 27 juin 2023  
Jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023  
Lundi 3 et mardi 4 juillet 2023  
Lundi 10 et mardi 11 juillet 2023



**\* Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez SERVICES PUBLICS CFE-CGC**

15-17 rue Beccaria - 75012 Paris  
E-mail : [fonctions.publiques@cfecgcfp.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org)  
Tél. : 01 44 70 65 90

# Représentation du personnel dans l'entreprise



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
Code du travail  
à jour



## Programme

Ce module est indispensable pour les nouveaux élus au CSE ou nouveaux délégués syndicaux. C'est une première étape pour appréhender l'environnement juridique dans lequel chaque militant va évoluer durant son mandat. Ce stage comporte deux parties : la première sera consacrée à la présentation de l'articulation entre les différentes normes juridiques qui régissent les relations au travail. La deuxième partie porte sur l'utilisation du code du travail et son utilisation concrète sur des sujets liés à l'exercice des mandats.

Contenu de cette formation :

- Hiérarchie des normes et nouvelles articulations (ordonnances Macron).
- Tour d'horizon des différentes règles juridiques : conventions collectives, accords d'entreprise, contrat de travail et jurisprudence.
- Représentativité syndicale et négociation collective.
- Exercices pratiques, appropriation des clés d'utilisation du Code du travail.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



## Les dates

Lundi 23 et mardi 24 janvier 2023  
Jeudi 20 et vendredi 21 avril 2023  
Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023  
Lundi 15 et mardi 16 mai 2023  
Jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023  
Lundi 10 et mardi 11 juillet 2023

# Le comité social et économique (CSE)



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Cette formation présente le fonctionnement du CSE, ses moyens ainsi que les déclinaisons qui peuvent exister (représentant de proximité, commissions etc...).

Contenu :

- Rôle, attributions, moyens du CSE.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



## Les dates

Lundi 23 et mardi 24 janvier 2023  
Lundi 13 et mardi 14 février 2023  
Lundi 20 et mardi 21 mars 2023  
Lundi 17 et mardi 18 avril 2023  
Lundi 22 et mardi 23 mai 2023  
Lundi 26 et mardi 27 juin 2023  
Lundi 3 et mardi 4 juillet 2023

# LES FORMATIONS JURIDIQUES COMPLÉMENTAIRES

## Le contrat de travail



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



### Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

Contenu :

- Les différentes formes de contrat de travail.
- La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- La fin du contrat : les différentes formes de rupture.



### Prérequis

Être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



### Les dates

Lundi 6 et mardi 7 mars 2023

Lundi 5 et mardi 6 juin 2023

Jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023

## Le délégué syndical dans la négociation d'entreprise



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



### Programme

L'accord d'entreprise est devenu la norme incontournable de la relation de travail. Au cœur de son élaboration, le délégué syndical est un acteur essentiel.

Pour mener à bien sa mission, ce module lui présentera la place de l'accord d'entreprise dans la hiérarchie des normes, les négociations annuelles obligatoires mais aussi les moyens d'accès à l'information pertinente pour construire un argumentaire juridique.

Ce module lui présentera également qu'il peut s'appuyer sur le réseau syndical interne et externe à son entreprise.

Contenu :

- La place de l'accord d'entreprise dans l'articulation de la hiérarchie des normes ;
- Le rôle du délégué syndical et de sa section syndicale durant la négociation ;
- Les sources d'informations du délégué syndical ;
- Les négociations annuelles obligatoires et l'avenir de l'accord d'entreprise conclu.



### Prérequis

« Nouveaux » délégués syndicaux (désignés depuis moins de 2 ans).



### Les dates

Lundi 6 et mardi 7 mars 2023

Jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023



# Les élections professionnelles dans l'entreprise



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

- Le cadre légal des élections professionnelles :
  - ▶ périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
  - ▶ représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
  - ▶ négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
  - ▶ vote, dépouillement, résultats, contestations.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Lundi 13 et mardi 14 février 2023  
Jeudi 23 et vendredi 24 février 2023  
Jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023  
Lundi 17 et mardi 18 avril 2023  
Lundi 24 et mardi 25 avril 2023  
Lundi 12 et mardi 13 juin 2023  
Lundi 19 et mardi 20 juin 2023  
Jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023  
Lundi 10 et mardi 11 juillet 2023

# Initiation aux missions santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Cette formation permet aux membres du CSE qui ne siègent pas au sein de la commission CCST d'appréhender les thèmes de la sécurité, santé et conditions de travail. Elle ne remplace pas la formation CSSCT de 5 jours existante (cf. page 20) dont elle reprend une partie du programme.

Contenu de cette formation :

- ▶ Les attributions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Les spécificités de fonctionnement du CSE liées aux missions SSCT.
- ▶ La commission CSSCT.
- ▶ Les enjeux et bases de la prévention.
- ▶ Les notions d'accident du travail, de conditions de travail, de risques psychosociaux.



## Prérequis

Participation au stage « Ouverture sur le syndicalisme » + « représentation du personnel » ; être membre CSE ou représentant de proximité.



## Les dates

Jeudi 2 et vendredi 3 février 2023  
Lundi 3 et mardi 4 avril 2023  
Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juin 2023

# Ouverture à l'Europe



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- La France en Europe :
  - ▶ les dates et traités clés ;
  - ▶ la situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
  - ▶ les institutions européennes ;
  - ▶ les politiques sociales européennes.
- Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
  - ▶ le lobbying européen ;
  - ▶ les comités d'entreprise européens.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

**Jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023**  
**Jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023**

# Mise en place et fonctionnement des comités d'entreprise européens (CEE)



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- L'introduction : évolution des CEE par pays et par secteur - Faits et chiffres clés.
- Le rappel des textes régissant les CEE.
- La mise en place du CEE.
- Le fonctionnement du CEE.
- Les pratiques nouvelles et évolutions possibles.



## Prérequis

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » et, de préférence, un stage « Ouverture à l'Europe ».



## Les dates

**Jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023**

# Harcèlement et discriminations niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Contenu de cette formation :

- Définir le harcèlement sexuel et moral et intégrer ses enjeux.
- Prévenir le harcèlement moral : les outils.
- Repérer les comportements susceptibles d'engendrer du harcèlement moral.
- Détecter les discriminations et les inégalités de traitement.
- Comment faire un diagnostic, comment agir.
- Exemples sous forme de courtes vidéos et jeux de rôle.



## Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques.



## Les dates

**Jeudi 19 et vendredi 20 janvier 2023**

**Jeudi 16 et vendredi 17 février 2023**

**Lundi 13 et mardi 14 mars 2023**

**Jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023**

**Mardi 9 et mercredi 10 mai 2023**

**Jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023**

**Jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023**

# Harcèlement et discriminations niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Contenu de cette formation :

- Les points clés de chaque notion.
- L'analyse de la jurisprudence et des statistiques en cas de droit d'alerte et de retrait.
- Approfondir le rôle du référent harcèlement sexuel.
- Les cas pratiques.
- L'analyse des clauses d'accords sur les RPS et qualité de vie au travail.



## Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques. Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème en niveau 1.



## Les dates

**Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023**

**Jeudi 11 et vendredi 12 mai 2023**

**Lundi 3 et mardi 4 juillet 2023**



# Harcèlement et discriminations niveau 3



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Le rappel sur les étapes clés d'une enquête et ses enjeux.
- Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à la victime.
- Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à l'auteur.
- Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence au témoin.
- Identifier la recherche des éléments matériels et la notion de la preuve recevable.
- Identifier les questions à poser en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste à la victime et à l'auteur.
- Identifier les questions à poser au témoin en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste.
- Conclure une procédure d'enquête.
- Les contentieux possibles suite à une enquête.
- L'analyse des accords d'entreprise sur la gestion des enquêtes et le rôle des référents.



## Prérequis

Avoir suivi les formations « Harcèlement et discriminations » niveaux 1 et 2.

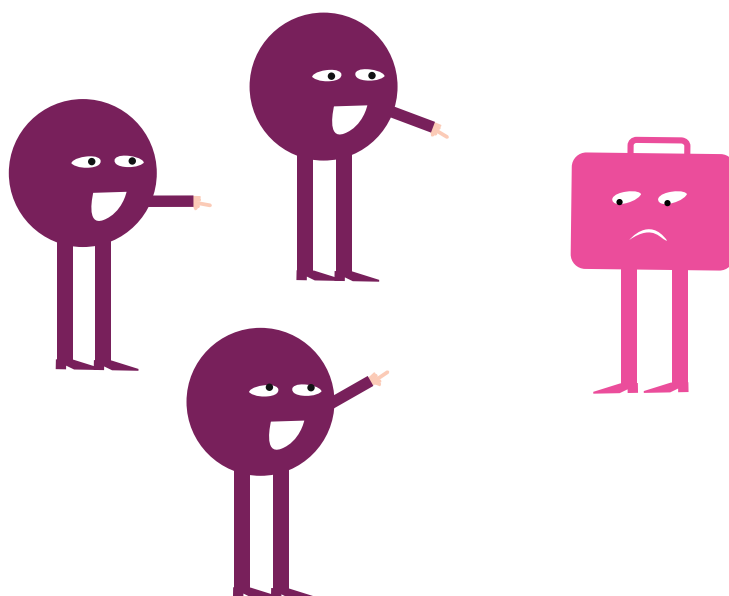


## Les dates

**Jeudi 23 et vendredi 24 février 2023**

**Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023**

**Lundi 19 et mardi 20 juin 2023**



# Formation santé sécurité et conditions de travail des membres du CSE et de la CSSCT



## Durée

5 jours



## Public

interprofessionnel



## Outils

-



## Programme

La formation a une durée de 5 jours et son coût (1495 euros HT) est à la charge de l'employeur.

- Le rôle et les missions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- Le fonctionnement du CSE et la commission SSCT.
- Les moyens d'action des membres et du secrétaire.
- La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psychosociaux.
- L'analyse des accidents du travail.
- Études de cas.

### Stages organisés par la CFE-CGC à Paris

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Nathalie Meunier au **01 55 30 12 78** ou par e-mail **cfs@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).



## Prérequis

Formation dédiée aux élus titulaires et suppléants du CSE.



## Les dates

Du 6 au 10/02/2023, 17 au 21/04/2023 et 12 au 16/06/2023.

Corbas 5 jours : du 20 au 24/03/2023, 22 au 26/05/2023 et 26 au 30/06/2023.

Grenoble 5 jours : du 12 au 16/06/2023.

### Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription).

Contactez : Éric Plagnat - Ghisalberti  
Formation au **04 72 23 01 20**.

# LES FORMATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

Ces modules vous permettront d'améliorer vos compétences afin de mieux appréhender votre « savoir-être », vos compétences techniques non juridiques ainsi que la gestion d'une réunion ou d'un groupe de personnes.

## Expression orale et gestuelle niveau 1



**Durée**

2 jours



**Public**

interprofessionnel



**Outils**

-



### Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ La découverte des 4 outils du non-verbal pour être un bon communicant.
- ▶ Apprendre à exister physiquement (registres de gestes...).
- ▶ Être dans une bonne oralité et passer d'une logique de l'écrit à une logique de l'oral.
- ▶ Apprendre à convaincre. Structurer ses idées pour construire un message clair et audible.
- ▶ Les conseils pratiques et trucs & astuces.
- ▶ Les jeux de rôles et mises en situation.
- ▶ Tous les exercices sont filmés et commentés en groupe, ce qui vous permettra de prendre conscience de vos atouts, mais aussi de vos axes de perfectionnement.



### Prérequis

Avoir suivi le stage « ouverture sur le syndicalisme », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



### Les dates

**Toutes ces sessions sont dédoublées, précisez lors de votre inscription, session 1 ou 2.**

Lundi 16 et mardi 17 janvier 2023 - session 1  
Lundi 16 et mardi 17 janvier 2023 - session 2  
Lundi 20 et mardi 21 février 2023 - session 1  
Lundi 20 et mardi 21 février 2023 - session 2  
Jeudi 20 et vendredi 21 avril 2023 - session 1  
Jeudi 20 et vendredi 21 avril 2023 - session 2  
Lundi 15 et mardi 16 mai 2023 - session 1  
Lundi 15 et mardi 16 mai 2023 - session 2  
Lundi 5 et mardi 6 juin 2023 - session 1  
Lundi 5 et mardi 6 juin 2023 - session 2  
Jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023 - session 1  
Jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023 - session 2



# Expression orale et gestuelle niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Contenu de cette formation :

- Consolider les outils et les techniques transmises lors du stage niveau 1 « techniques d'expression vocale et gestuelle ».
- Professionnaliser son approche de la prise de parole (utilisation des fiches, interaction avec les slides, gestion du micro...).
- Savoir répondre aux objections. Gérer une attaque ou « un rapport de force ». Développer son esprit de répartie.
- Imposer ses idées quelle que soit la situation.



## Prérequis

Avoir suivi le stage « expression orale et gestuelle niveau 1 », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



## Les dates

**Toutes ces sessions sont dédoublées, précisez lors de votre inscription, session 1 ou 2.**

Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023 - session 1  
Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023 - session 2  
Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023 - session 1  
Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023 - session 2  
Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023 - session 1  
Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023 - session 2  
Lundi 10 et mardi 11 juillet 2023 - session 1  
Lundi 10 et mardi 11 juillet 2023 - session 2

# Argumentation



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Les arguments - contre-arguments.
- Informer - convaincre - persuader.
- La préparation et construction des exposés et des interventions.
- Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- Répondre à une objection.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



## Les dates

Jeudi 9 et vendredi 10 février 2023  
Lundi 27 et mardi 28 février 2023  
Lundi 24 et mardi 25 avril 2023  
Jeudi 11 et vendredi 12 mai 2023  
Jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023



# Développer sa section syndicale



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- ▶ Quelles sont les ressources ?
- ▶ Comment améliorer sa notoriété ?
- ▶ Quel est son potentiel ?
- ▶ Comment recruter des adhérents ?
- ▶ Argumentaire et jeux de rôle.



## Prérequis

Être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « Le comité d'entreprise ».



## La date

Judi 8 et vendredi 9 juin 2023

# Management de l'équipe syndicale



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- ▶ Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- ▶ Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- ▶ Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- ▶ Animer les relations au sein de la section.
- ▶ Conduire le développement de la section et des engagements.
- ▶ Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).



## Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Développer sa section syndicale ».



## Les dates

Lundi 13 et mardi 14 février 2023  
Mardi 11 et mercredi 12 avril 2023  
Lundi 5 et mardi 6 juin 2023

# Gérer les situations et les personnes difficiles



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.



## Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Techniques de négociation niveau 1 » + un stage « Techniques de négociation niveau 2 ».



## Les dates

Lundi 23 et mardi 24 janvier 2023

Lundi 6 et mardi 7 mars 2023

Lundi 15 et mardi 16 mai 2023

Lundi 12 et mardi 13 juin 2023

# Techniques de négociation niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Réflexion autour de la négociation.
- Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- Le cas Kart noir.
- Le plan d'action personnel à l'issue du 1<sup>er</sup> jour de formation.
- Comment mieux écouter.
- Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- Les particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- Le plan d'action personnel à l'issue du stage.



## Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



## Les dates

Jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2023

Jeudi 2 et vendredi 3 février 2023

Lundi 13 et mardi 14 mars 2023

Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023

Jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023

Jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023

Lundi 3 et mardi 4 juillet 2023

# Techniques de négociation niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Un rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- Un tour de table.
- La préparation des négociations.
- L'indicateur MBTI.
- Le plan d'action personnel.
- Une étude de cas.



## Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Développer sa section syndicale » + un stage « Techniques de négociation niveau 1 ».



## Les dates

Lundi 23 et mardi 24 janvier 2023  
Lundi 20 et mardi 21 février 2023  
Lundi 20 et mardi 21 mars 2023  
Lundi 24 et mardi 25 avril 2023  
Lundi 22 et mardi 23 mai 2023  
Jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023

# Valoriser ses compétences à travers ses mandats



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Les ateliers pour identifier ses savoir-être et savoir-faire.
- Valoriser ses compétences et son image au quotidien dans son environnement syndical.
- Les mises en situations sur cas concrets avec les salariés en utilisant au mieux ses forces identifiées.
- 5 techniques clefs pour accélérer son potentiel relationnel et mieux convaincre.
- Identifier ses points forts et ses difficultés pour instaurer un rapport privilégié auprès des salariés.
- Capitaliser pour se projeter dans la suite de son parcours syndical.
- Le plan d'actions personnels.



## Prérequis

Préalable requis : délégués syndicaux.



## Les dates

Jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023  
Lundi 17 et mardi 18 avril 2023

# Communication écrite



**Durée**

2 jours



**Public**

interprofessionnel



**Outils**

-



## Programme

- Les écueils à éviter - ce que vous ne devez surtout pas faire :
  - ▶ les différents moyens de communication ;
  - ▶ la lecture critique des tracts transmis par les participants ;
  - ▶ les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract - les règles d'élaboration :
  - ▶ la rédaction de tracts sur la base de scénarios prédéterminés ;
  - ▶ la relecture critique ;
  - ▶ la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
  - ▶ sur quels sujets communiquer ? ;
  - ▶ la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023

Lundi 27 et mardi 28 mars 2023

Lundi 15 et mardi 16 mai 2023

Lundi 26 et mardi 27 juin 2023

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT** nous faire parvenir vos tracts et autres écrits **10 jours** au plus tard avant le module par e-mail à [accueil@cameleon-management.com](mailto:accueil@cameleon-management.com)

# Plan de communication



**Durée**

2 jours



**Public**

interprofessionnel



**Outils**

-



## Programme

- L'analyse du contexte et identification des cibles :
  - ▶ les adhérents et non adhérents ;
  - ▶ CSP - pyramide des âges - moyens préférentiels d'échanges et contacts.
- Établir la stratégie de communication :
  - ▶ les objectifs - enjeux- échéances - environnement concurrentiel.
- Le déploiement de la stratégie :
  - ▶ identifier les moyens existants et les moyens nécessaires (humains, matériels, budgétaires).
- Déterminer le style de communication :
  - ▶ les éléments de fond - Les niveaux d'adaptation selon les récepteurs - Les formes d'expression selon les cibles ;
  - ▶ l'approche sur les sujets spécifiques (NAO, PSE, les notes d'informations etc...) ;

- ▶ donner du sens à l'action syndicale à travers le choix de sujets différenciants.

- Le plan de communication :
  - ▶ établir la liste des sujets du plan de communication ;
  - ▶ méthodes de planification autour des sujets et échéances importantes.
- Mesurer l'impact de sa communication :
  - ▶ solliciter les lecteurs en amont et en aval de notre communication ;
  - ▶ les outils simples à disposition.



## Prérequis

Préalable requis : délégués syndicaux.



## Les dates

Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023

Jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023



# Épargne salariale « module débutants »



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
  - ▶ qu'est-ce que l'épargne salariale ? ;
  - ▶ les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Lundi 6 et mardi 7 février 2023

Lundi 3 et mardi 4 avril 2023

Lundi 30 et mardi 31 mai 2023

# Épargne salariale « module expérimentés »



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
  - ▶ les dispositifs collectifs ;
  - ▶ les dispositifs catégoriels ;
  - ▶ les conseils personnalisés aux salariés.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Lundi 6 et mardi 7 mars 2023

Lundi 5 et mardi 6 juin 2023

# Lecture des comptes et analyse financière niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Présentation : les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- Quiz.
- Focus sur le compte de résultat.
- Le bilan - utilité et composition.
- Exemples et cas pratiques.



## Prérequis

Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



## Les dates

Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023

Lundi 13 et mardi 14 mars 2023

Lundi 22 et mardi 23 mai 2023

Lundi 26 et mardi 27 juin 2023

# Lecture des comptes et analyse financière : le partage de la valeur ajoutée niveau 2



**Durée**  
1 jour



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Comprendre et appréhender la stratégie financière ou comptable de l'entreprise.



## Les dates

Lundi 12 juin 2023

Lundi 3 juillet 2023



## Prérequis

Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ». La participation au stage « stage lectures des comptes et analyse financière » niveau 1, ce stage est pertinent pour les salariés travaillant dans une entreprise qui évolue dans un environnement international.

# RSE\* et développement durable niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- DD, RSE, environnement :
  - ▶ les notions clés, évolution, principaux enjeux notamment au regard du changement climatique, cadre réglementaire ;
  - ▶ le panorama de quelques outils de la RSE et des enjeux environnementaux.
- La RSE :
  - ▶ un enjeu stratégique et de dialogue social ;
  - ▶ les étapes d'une démarche RSE et le rôle du CSE ;
  - ▶ les outils de la CFE-CGC.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

**Jeudi 9 et vendredi 10 mars 2023**

**Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023**

\* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

# RSE\* et développement durable niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- DD-RSE-Enjeux environnementaux :
  - ▶ la démarche RSE, les étapes, les enjeux environnementaux, les liens avec le dialogue social, le reporting extra-financier.
- Les attributions environnementales du CSE :
  - ▶ le cadre réglementaire du dialogue social.
- L'organisation du CSE pour appréhender les enjeux environnementaux/mise en place d'une commission environnement/RSE :
  - ▶ la stratégie de mise en place (commission distincte, rattachement, composition...) ;
  - ▶ les thèmes à aborder, agenda, planning, donnée de sortie ;
  - ▶ les retours d'expérience.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

**Jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023**

**Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juin 2023**

\* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

# Négocier un accord de QVCT\*



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Passer des Risques psychosociaux à la QVCT.
- Négocier un accord QVCT :
  - ▶ quelles obligations légales ? ;
  - ▶ comment impliquer les dirigeants ? ;
  - ▶ les thématiques à aborder dans une négociation ;
  - ▶ QVCT (conciliation des temps, télétravail, espaces de discussion autour du travail...).
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



## Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



## Les dates

Aucune date au 1<sup>er</sup> semestre 2023

\* QVCT : qualité de vie et conditions de travail.

# Accompagner vos collègues dans leur stratégie retraite



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Cette formation a pour objectif de vous apporter des connaissances solides sur la retraite afin d'être en capacité de les transmettre dans votre entreprise et de conseiller vos collègues dans leur stratégie retraite à tout moment de leur carrière. Le contenu est centré sur les régimes de retraite du secteur privé, en l'état actuel du droit.

- Renseigner sur le système de retraite de base et complémentaire.
  - ▶ décoder l'acquisition de droits au cours d'une carrière ;
  - ▶ alerter sur les impacts du moment du départ à la retraite sur la pension ; orienter vers les bonnes démarches.
- Optimiser la stratégie retraite via les dispositifs légaux et conventionnels (CET, Pereco, Pero...) :
  - ▶ recenser les possibilités de partir plus tôt ;
  - ▶ recenser les possibilités d'améliorer la pension.



## Les dates

Lundi 13 et mardi 14 mars 2023

Lundi 24 et mardi 25 avril 2023

Jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023

# Négocier la prévoyance complémentaire



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**

-



## Programme

Cette formation a pour objectif d'outiller les militants afin de pouvoir faire face aux enjeux découlant de réformes successives et récentes qui ont rendu ce domaine excessivement complexe.

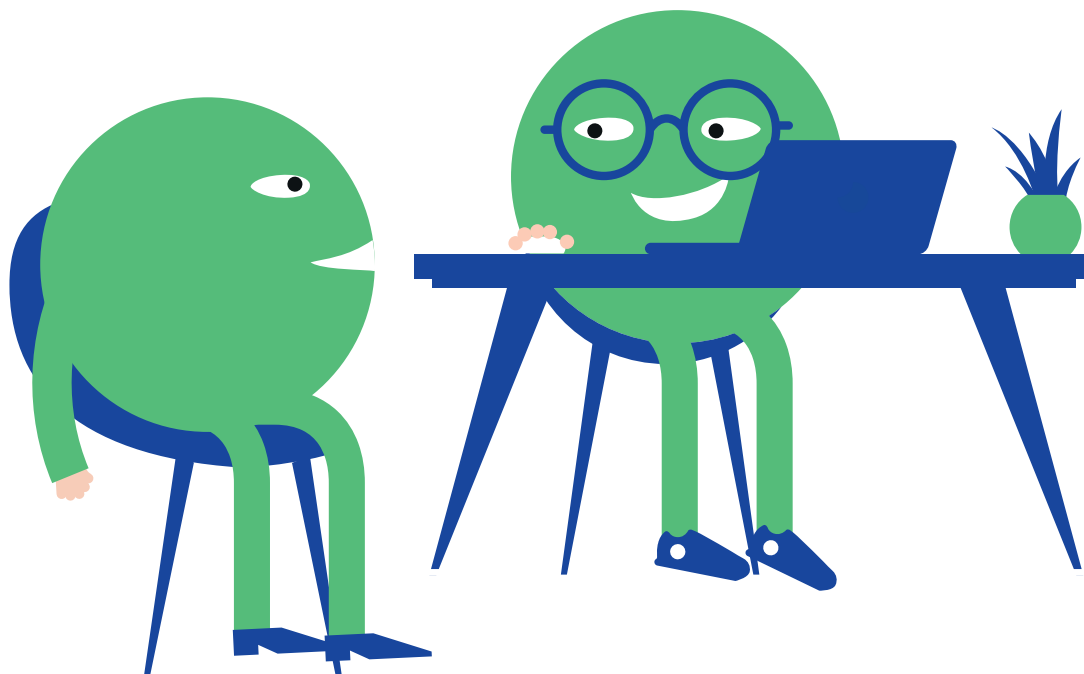
- Première journée :
  - ▶ les grands enjeux de la protection sociale complémentaire (notions fondamentales).
- Deuxième journée :
  - ▶ les règles spécifiques et mises en situations pratiques.



## Les dates

Lundi 17 et mardi 18 avril 2023

Mardi 30 et mercredi 31 mai 2023







**ORGANISER UN STAGE  
POUR DES ADHÉRENTS**

# SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS : VOUS ORGANISEZ UN STAGE

## COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE : POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.**

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du **semestre à venir.**

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

### Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J - 90** :

- la période souhaitée ;
- la durée ;
- le lieu ou la localisation ;
- le(s) thème(s) envisagé(s) ;
- la population concernée ;
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé. Merci de privilégier une salle à proximité d'une gare SNCF.



Réception au CFS **au plus tard à J - 45** de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les noms, prénoms et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 37).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS ;
- soit par l'organisateur du stage.



Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le CFS). Merci de retourner au CFS la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.





# ARRÊT DE TRAVAIL : TOUT SAVOIR AVEC LE GUIDE CFE-CGC



**Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>**

Inhérent au parcours professionnel des salariés, l'arrêt de travail peut apparaître comme un événement presque banal. Il a pourtant, par sa nature ou sa durée, des répercussions souvent méconnues tout au long de votre évolution professionnelle.

Pour ses adhérents et ses militants, la CFE-CGC met à disposition un guide avec toutes les infos pratiques sur le sujet : différents types d'arrêts de travail, modalités de mise en œuvre et d'indemnisations, conséquences sur les droits acquis en entreprise, focus sur l'épuisement professionnel...

## COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET DE FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 euros par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Les honoraires s'élèvent à 500 euros TTC par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.

### Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation ;
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous) ;
- de déplacements.

| STAGES DE 2 JOURS ET PLUS                                                                                                    |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forfait résidentiel hôtelier</b><br>ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, le dîner et la taxe de séjour | 175 euros Paris<br>+ grandes villes<br><br>155 euros autres villes<br><br>TTC maximum |
| <b>Forfait journée hôtelier</b><br>ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle                    | 90 euros TTC maximum                                                                  |

### Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

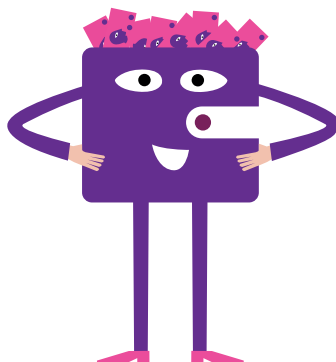
- d'animation ;
- de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

| ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE                                                                         |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Forfait journée hôtelier</b><br>ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle | 90 euros TTC maximum |
| <b>ou repas du midi</b>                                                                                   | 25 euros TTC maximum |

Le plafond de prise en charge des frais de séjour correspond désormais au tarif négocié avec l'hôtel (cf. liste des hôtels) plus le prix d'**un repas seul, à savoir, 25 euros**.

**Le plafond de 160 euros** (nuitée + petit-déjeuner + taxe de séjour + dîner) restera en vigueur dans le cas du choix d'un hôtel ne figurant pas sur notre liste.







# HANDICAP ET NUMÉRIQUE : TOUS CONCERNÉS AVEC LE GUIDE CFE-CGC



**Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>**

Parce que l'accessibilité numérique est un sujet qui nous concerne tous, et que beaucoup de barrières restent à lever, la CFE-CGC, en partenariat avec l'Agefiph, vient d'éditer un guide pratique sur le handicap et le numérique pour accompagner ses adhérents et ses militants.

Rappel du cadre législatif, comment faire de la numérisation une source d'inclusion professionnelle pour les personnes en situation de handicap, négociation collective sur ces problématiques... Ce guide vous donnera de nombreux conseils.



## BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ PAR LE SYNDICAT, LA FÉDÉRATION OU L'UNION

Formulaire réservé aux structures.

Pour les inscriptions individuelles,  
compléter uniquement le bulletin  
d'inscription page 9.

Demandeur .....  
Nom du responsable du stage ..... ☎ [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
e-mail ..... @ .....  
Date du stage (jj/mm) : du [ ] / [ ] au [ ] / [ ] 2023 Référence du stage .....

Nom du lieu du stage .....  
Adresse du lieu du stage .....  
CP [ ] [ ] [ ] [ ] Ville ..... ☎ [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Effectif des stagiaires inscrits ..... Effectif des intervenants (autres que ceux du CFS) .....  
Honoraires (458 € TTC par conférencier et par journée d'intervention - coût par jour entier d'intervention et par conférencier) ..... €

### Hébergement/restauration – Joindre les devis (cf. conditions de prise en charge en annexe)

Montant du forfait résidentiel hôtelier ..... € Nombre .....  
(ou équivalent comprenant la chambre, le petit déjeuner, deux pauses, deux repas et la location de salle)

Montant du forfait journée hôtelier ..... € Nombre .....  
(ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle)

À défaut, coût d'une nuitée : chambre + petit déjeuner ..... € Nombre .....

coût d'un repas ..... € Nombre .....

Arrivée(s) la veille (pour les plus éloignés, sur demande préalable de dérogation au CFS) Nombre .....  
(Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés)

### Coût/location(s)

Type du matériel audiovisuel loué ..... Coût ..... €

Autre matériel loué ..... Coût ..... €

Location de salle (si non comprise dans les forfaits hôteliers) : nombre de jours ..... Coût/jour ..... €

Frais d'organisation, pour les UNIONS TERRITORIALES (prise en charge limitée à 155 € par stage réalisé)  
nature des frais : .....

Autre organisme pouvant participer au financement : ..... Montant global ..... €

Commentaires (ex. : demande d'arrhes ou acomptes) : .....  
.....  
.....

### Attention, pour les formations d'une seule journée :

- prise en charge exclusive des frais d'animation et de repas du midi ;
- pas de prise en compte des frais de déplacements ni d'hébergement.

Le .....

Signature :

# TOUT SAVOIR SUR LA VALORISATION DU PARCOURS SYNDICAL



Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>

Comment articuler son mandat syndical avec l'activité professionnelle ? Quelles formations suivre pour exercer son mandat ? Comment garantir l'évolution de rémunération des salariés mandatés ? Comment valoriser son parcours syndical au terme de son mandat ?

Toutes ces questions fondamentales sont abordées dans le nouveau guide CFE-CGC intitulé « Valorisation du parcours syndical : réussir sa négociation d'accord collectif », à disposition de tous nos militants.

## Mes notes



A large rectangular area with a pink border, containing numerous horizontal dotted lines for writing notes.

